

2<sup>e</sup> débat

Amendements relatifs à la  
politique publique C  
«Cohésion sociale»



## DEMANDE D'AMENDEMENTS

Présentée par : UDC

Concerne: PL 13360-A, Point 164 (Budget 2024)

Projet de budget 2024, Tome I – Fonctionnement, Politique publique C, C01 « **Hospice général-  
Prestations-Action Sociale**»

*rubrique 36*

### TEXTE

Diminution du montant de – 36'750'000 F (maintien au même montant que celui inscrit au budget 2023)



## DEMANDE D'AMENDEMENTS

Présentée par : UDC

Concerne : PL 13360-A, Point 164 (Budget 2024)

Projet de budget 2024, Tome I – Fonctionnement, Politique publique C, C01 « **Fondation  
Partage** »

*rubrique 36*

### TEXTE

Diminution du montant de – 2'000'000 F (maintien au même montant que celui inscrit au budget 2023)



## DEMANDE D'AMENDEMENTS

Présentée par : UDC

Concerne: PL 13360-A, Point 164 (Budget 2024)

Projet de budget 2024, Tome I – Fonctionnement, Politique publique C, C01 « **Diverses actions sociales ponctuelles** »

*rubrique 36*

### TEXTE

Diminution du montant de – 220'000 F (maintien au même montant que celui inscrit au budget 2023)



## DEMANDE D'AMENDEMENTS

Présentée par Caroline Marti, Thomas Wenger, Grégoire Carasso, Marjorie de Chastonay, Emilie Fernandez

Concerne: PL 13360 Projet de loi du Conseil d'Etat établissant le budget administratif de l'Etat de Genève pour l'exercice 2024 (LBud-2024) (D 3 70)

### TEXTE

Politique publique : C Cohésion sociale

Programme : C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale

Nature : 36 Charges de transfert

Montant : CHF 138'860

#### Exposé des motifs :

Indexation de 2% des subventions aux entités subventionnées non soumises à la LTrait :  
Fondation Partage, CSP, Caritas, Fondation Phénix, Entreprise sociale l'Orangerie, Le Refuge – Dialogai, Première ligne, Diverses associations sociales ponctuelles, Intégration pour tous, Scène Active, La main tendue, Association 6 logis, ASSUAS, Association pour la permanence de défense des patients et des assurés, Antenne drogue famille

Signature



## DEMANDE D'AMENDEMENTS

Présentée par le Conseil d'Etat

Concerne : PL 13360 établissant le budget administratif de l'Etat de Genève pour l'exercice 2024 (LBu-2024) (D 3 70)

### TEXTE

**Programme** : C02 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes âgées

**Nature** : 31 charges de biens et services

**Montant** : 651'970 francs

### EXPOSE DES MOTIFS

Le 22 novembre 2023, la coupe transversale sur la nature 31 adoptée par la commission des finances se monte à -682'274 francs sur le programme C02.

L'amendement vise à maintenir au budget 2024 le montant de 651'970 francs prévu pour financer les besoins en matière de la proche aide.

La majeure partie de ce financement, soit 531'470 francs, figurait déjà au budget 2023 sur le programme K01 « Réseau de soins ». Ce montant est transféré sur le programme C02 au budget 2024 suite à la nouvelle répartition des départements dans le cadre de la nouvelle législature, avec la création du service cantonal des seniors et de la proche aide (SeSPA). Avec cette coupe, le département de la cohésion sociale (DCS) est donc péjoré dans son activité.

#### Explications complémentaires

La proche aide est ancrée à l'article 173 de la Constitution genevoise et déclinée dans la loi sur l'organisation du réseau de soins en vue du maintien à domicile (LORSDom) ainsi que dans la loi sur la répartition des tâches entre les communes et le canton, 1<sup>er</sup> train (LRT-1). Le dispositif cantonal de la proche aide est actif depuis 2017 et s'est doté d'une déléguée cantonale depuis 2020. Avec le vieillissement croissant de la population, ce dispositif doit être renforcé et développé.

En effet, le vieillissement de la population est un enjeu majeur pour le canton en raison de l'augmentation de la prise en charge des personnes en perte d'autonomie et de la volonté de limiter une institutionnalisation précoce dans les établissements médico-sociaux (EMS). Les proches aidants en assument une part considérable en apportant aide, soutien et accompagnement aux personnes malades et dépendantes. L'engagement du canton est donc primordial pour développer les mesures de prévention et de promotion en leur faveur. Ainsi, Le développement du programme Proche Aide Genève (PAGE) selon les axes communication, prestations, formations doit impérativement être renforcé si l'on veut poursuivre le déploiement des mesures prioritaires et développer des actions en faveur des bénéficiaires.



Le 27 juin 2023, la Cour des Comptes a publié le rapport d'audit no 181 sur le dispositif de soutien aux proches aidants de personnes âgées, lequel indique entre autre que si les 10.6 millions d'heures annuelles fournies à Genève devaient être remplacées par des professionnels de santé, le coût en serait de quelque 569 millions de francs par an.

Le rapport formule les recommandations suivantes :

No	Recommandation / Action	Priorité	Responsable	Délai
1	Pérenniser l'ancrage institutionnel du dispositif cantonal	Élevée	DCS	31.12.2024
2	Simplifier l'accès à l'information	Moyenne	DCS	31.12.2024
3	Prioriser les prestations et les actions mises en œuvre	Moyenne	DCS	31.12.2024

En cas de refus de l'amendement, le budget disponible pour couvrir les charges de biens et services du SeSPA pour l'ensemble de ses activités, dont la proche aidance, sera de 44'337 francs ce qui est nettement insuffisant pour mener à bien sa mission en faveur des personnes âgées et pour développer une politique en faveur des seniors du canton. Par conséquent, les recommandations de la Cour des Comptes ne pourront pas être mises en œuvre, et les activités suivantes ne pourront pas être reconduites ou développées:

- L'ouverture d'un bureau physique de la proche aidance pour la population.
- La ligne téléphonique proch'Info au service de la population pour la relève à domicile.
- Les formations des proches aidants et des bénévoles pour la relève à domicile.
- La journée intercantonale de la proche aidance.
- La participation aux Automnales.
- La visibilité sur les réseaux sociaux et dans les médias.
- Les groupes de paroles dans les communes et les établissements médico-sociaux.
- Le lancement d'une étude pilote sur les besoins en relève à domicile pour prolonger le maintien à domicile et éviter des hospitalisations ou des institutionnalisations précoces en EMS
- La mise en place de bons de respiration et de répit pour les proches aidants.
- L'organisation de campagnes de sensibilisation pour la promotion du bénévolat dans les entreprises (responsabilité sociétale des entreprises).
- Le développement d'un programme spécifique destiné aux jeunes proches aidants soutenant un membre de leur famille.



## DEMANDE D'AMENDEMENTS

Présentée par Caroline Marti, Thomas Wenger, Grégoire Carasso, Marjorie de Chastonay, Emilie Fernandez

Concerne: PL 13360 Projet de loi du Conseil d'Etat établissant le budget administratif de l'Etat de Genève pour l'exercice 2024 (LBud-2024) (D 3 70)

### TEXTE

Politique publique : C Cohésion sociale

Programme : C02 Actions et soutien financier individuels en faveur des personnes âgées

Nature : 36 Charges de transfert

Montant : CHF 96'217

#### Exposé des motifs :

Indexation de 2% des subventions aux entités subventionnées non soumises à la LTrait : UAT, Le Chaperon Rouge, Soutien aux seniors et à la proche aidance, proches aidants +, AVIVO, APAF

Signature





RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE  
GRAND CONSEIL

## DEMANDE D'AMENDEMENTS

Présentée par Caroline Marti, Thomas Wenger, Grégoire Carasso, Marjorie de Chastonay, Emilie Fernandez

Concerne: PL 13360 Projet de loi du Conseil d'Etat établissant le budget administratif de l'Etat de Genève pour l'exercice 2024 (LBud-2024) (D 3 70)

### TEXTE

Politique publique : C Cohésion sociale  
Programme : C 02 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes âgées  
Nature : 36 Charges de transfert  
Montant : CHF 49'000

Exposé des motifs :  
Réintroduction de la subvention à l'AVIVO.

Signature



## DEMANDE D'AMENDEMENTS

Présentée par Marjorie de Chastonay, Emilie Fernandez, Caroline Marti, Thomas Wenger,  
Grégoire Carasso

Concerne : PL 13360 Projet de loi du Conseil d'Etat établissant le budget administratif de l'Etat de  
Genève pour l'exercice 2024 (LBud-2024) (D 3 70)

### TEXTE

Politique publique :	C Cohésion sociale
Programme :	C02 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes âgées
Nature :	36 Charges de transfert
Montant :	CHF 49'000

Exposé des motifs :  
Restitution du montant de CHF 49'000 pour la subvention annuelle de l'association AVIVO



## DEMANDE D'AMENDEMENTS

Présentée par Caroline Marti, Thomas Wenger, Grégoire Carasso, Marjorie de Chastonay, Emilie Fernandez

Concerne: PL 13360 Projet de loi du Conseil d'Etat établissant le budget administratif de l'Etat de Genève pour l'exercice 2024 (LBud-2024) (D 3 70)

### TEXTE

Politique publique : C Cohésion sociale

Programme : C03 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées

Nature : 36 Charges de transfert

Montant : CHF 98'060

#### Exposé des motifs :

Indexation de 2% des subventions aux entités subventionnées non soumises à la LTrait :  
Fondation Cap loisirs, Pro Infirmis, Insieme Genève, Association Dracar, Association Cérébral Genève, Pro mente sana, Anyatas, Association Actifs, Association Parole, Association Autrement aujourd'hui, Association Réshange, Association genevoise d'insertion sociale (AGIS), Association Danse habile, Fonds Hélios - action soutien intégration handicap

Signature



## DEMANDE D'AMENDEMENTS

Présentée par : UDC

Concerne: PL 13360-A, Point 164 (Budget 2024)

Projet de budget 2024, Tome I – Fonctionnement, Politique publique C, C04 « **Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle** »

*Nature 36*

### TEXTE

Diminution du montant de – 509'979 F (maintien au même montant que celui inscrit au budget 2023)



## DEMANDE D'AMENDEMENTS

Présentée par : UDC

Concerne: PL 13360-A, Point 164 (Budget 2024)

Projet de budget 2024, Tome I – Fonctionnement, Politique publique C, C04 « **Centre de contact suisse-immigrés** »

*nature 36*

### TEXTE

Suppression de la subvention de – 403'507 F





## DEMANDE D'AMENDEMENTS

Présentée par Caroline Marti, Thomas Wenger, Grégoire Carasso, Marjorie de Chastonay, Emilie Fernandez

Concerne: PL 13360 Projet de loi du Conseil d'Etat établissant le budget administratif de l'Etat de Genève pour l'exercice 2024 (LBud-2024) (D 3 70)

### TEXTE

Politique publique : C Cohésion sociale  
Programme : C04 Soutien à la famille et à l'intégration  
Nature : 36 Charges de transfert  
Montant : CHF 138'266

#### Exposé des motifs :

Indexation de 2% des subventions aux entités subventionnées non soumises à la LTrait : CCSI, Camarada, Université populaire albanaise, Office protestant de consultations conjugales et familiales, Association Maison Kultura, Maison genevoise des médiations, Association couple et famille, Association des familles monoparentales, Coordination genevoise Ecoute contre le racisme, Compagna, PIC - Programme d'intégration cantonal, BIE Subvention accordées aux communes, BIE autres subventions, BIE cours de français, BIE cours de langue d'origine

Signature



## DEMANDE D'AMENDEMENTS

Présentée par : UDC

Concerne: PL 13360-A, Point 164 (Budget 2024)

Projet de budget 2024, Tome I – Fonctionnement, Politique publique C, C04 « **Camarada** »

**TEXTE**

*nature 36*

Diminution du montant de – 60'000 F (maintien au même montant que celui inscrit au budget 2023)



## DEMANDE D'AMENDEMENTS

Présentée par Caroline Marti, Thomas Wenger, Grégoire Carasso, Marjorie de Chastonay, Emilie Fernandez

Concerne: PL 13360 Projet de loi du Conseil d'Etat établissant le budget administratif de l'Etat de Genève pour l'exercice 2024 (LBud-2024) (D 3 70)

### TEXTE

Politique publique : C Cohésion sociale  
Programme : C 05 Actions en matière d'asile et de migration  
Nature : 36 Charges de transfert  
Montant : CHF 17'700'000

Exposé des motifs :  
Réintroduction de la subvention à l'Hospice général.

Signature



## DEMANDE D'AMENDEMENTS

Présentée par : UDC

Concerne: PL 13360-A, Point 164 (Budget 2024)

Projet de budget 2024, Tome I – Fonctionnement, Politique publique C, C05 « **Hospice général-  
Fonctionnement-Asile**»

*nature 36*

### TEXTE

Diminution du montant de – 6'039'470 F (maintien au même montant que celui inscrit au budget 2023)



## DEMANDE D'AMENDEMENTS

Présentée par : UDC

Concerne: PL 13360-A, Point 164 (Budget 2024)

Projet de budget 2024, Tome I – Fonctionnement, Politique publique C, C05 « **Elisa-Asile** »

TEXTE

*nature 36*

Suppression de la subvention de – 48'232 F





## DEMANDE D'AMENDEMENTS

Présentée par Caroline Marti, Thomas Wenger, Grégoire Carasso, Marjorie de Chastonay, Emilie Fernandez

Concerne: PL 13360 Projet de loi du Conseil d'Etat établissant le budget administratif de l'Etat de Genève pour l'exercice 2024 (LBud-2024) (D 3 70)

### TEXTE

Politique publique : C Cohésion sociale  
Programme : C05 Actions en matière d'asile et de migration  
Nature : 36 Charges de transfert  
Montant : CHF 21'934

#### Exposé des motifs :

Indexation de 2% des subventions aux entités subventionnées non soumises à la LTrait :  
Croix rouge genevoise, Pluriels, Elisa Asile, AGORA

Signature



## DEMANDE D'AMENDEMENTS

Présentée par Caroline Marti, Thomas Wenger, Grégoire Carasso, Marjorie de Chastonay, Emilie Fernandez

Concerne: PL 13360 Projet de loi du Conseil d'Etat établissant le budget administratif de l'Etat de Genève pour l'exercice 2024 (LBud-2024) (D 3 70)

### TEXTE

Politique publique : C Cohésion sociale  
Programme : C 06 Protection des personnes adultes sous curatelle  
Nature : 30 charges de personnel  
Montant : CHF 381'943

Exposé des motifs :  
Réintroduction montant coupé en commission.

Signature



## DEMANDE D'AMENDEMENTS

Présentée par le Conseil d'Etat

Concerne : PL 13360 établissant le budget administratif de l'Etat de Genève pour l'exercice 2024  
(LBU-2024) (D 3 70)

### TEXTE

**Programme** : C06 Protection des personnes adultes sous curatelle  
**Nature** : 31 charges de biens et services  
**Montant** : 960'000 francs

### EXPOSE DES MOTIFS

Le 22 novembre 2023, la coupe transversale sur la nature 31 adoptée par la commission des finances se monte à -1'067'200 francs sur le programme C01.

**L'amendement vise à maintenir au budget 2024 le montant de 960'000 francs prévu pour confier la gestion de 200 mandats de curatelle à Pro Senectute Genève. Ceci permettra de soulager le Service de la protection de l'adulte (SPAd) par une démarche innovante de partenariat public-privé (PPP).**

En cas de refus de l'amendement, il faudra 6.8 ETP supplémentaires au budget 2024 pour permettre au SPAd de prendre en charge les 200 mandats de curatelles prévus dans le cadre de ce mandat de prestation si l'on veut tendre à respecter le nombre de dossiers par IPA selon les normes suisses. Or, la commission des finances a également adopté la suppression de 3.5 ETP de curateurs au SPAd prévus au projet de budget 2024.

#### Explications complémentaires

Le nombre de mandats confiés au SPAd par le TP AE a fortement augmenté ces dernières années, portant à 72 le ratio dossiers/curateur alors que le ratio recommandé est de 60, et ce malgré une augmentation régulière du nombre de curateurs du service. Pour rappel, le SPAd est tenu d'appliquer les mesures de curatelle ordonnées par le TP AE et est en ceci totalement dépendant des décisions sur lesquelles il n'a aucune marge de manœuvre. Aussi, pour faire face à l'inadéquation actuelle entre les ressources et le nombre de mandats devant être assumés par le SPAd, le Conseil d'Etat a initié un projet-pilote avec l'accord du TP AE qui consiste en ce que des

mandats de curatelle à faible complexité sociale axés essentiellement sur de la gestion administrative soient confiés aux prestataires externes directement par le TPAE.

Ce projet-pilote doit permettre de tester la possibilité de confier des mandats de curatelle à des entités externes (associations/fondations et services communaux) qui ne sont actuellement pas considérées par le TPAE comme des mandataires, mais qui disposent de compétences leur permettant d'assurer la prise en charge d'un certain nombre de mandats. Outre le principe de la délégation de tâches, seront aussi observés les besoins des entités partenaires en matière d'accompagnement, de formation et de suivi.